

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 23 mars 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 13
Votants 13

l'an deux mil neuf

et le vingt trois mars

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

18 mars 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN -
Daniel ULRICH – Marcel SERGENT – Michel LE BARS –
Jean PLIQUET - Bernard TROALEN – Guy LE BERRE –
Eric LE BARS – Annie JULIEN – Jean-Yves BOZEC –
Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Eric BIGOT – Emmanuelle RASSENEUR

Objet de la délibération

Fixation des taux de
fiscalité locale pour 2009

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la
commission des Finances d'augmenter les taux des taxes locales
(Taxe d'habitation, taxe foncière sur le foncier bâti, taxe foncière
sur le foncier non-bâti) de 2% pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'augmenter de
2 % les taxes locales et de les fixer comme suit pour l'année 2009 :

- Taxe d'habitation :	10,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	40,50 %

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN